

Communiqué de presse



28 février 2018

Le 14 février Jean Michel Blanquer a présenté ses propositions pour un nouveau baccalauréat à l'horizon de 2021. Dans ce projet de réforme du lycée, il propose notamment d'introduire un nouvel enseignement de spécialité intitulé « Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques ¹ ». Le collectif de promotion et de défense des SES (CDP-SES) considère que la partie sciences politiques de cet enseignement doit être assurée par les professeurs de SES.

Les concours de recrutement fondent les qualifications des professeurs

Nous demandons à ce que la partie « Sciences politiques » de ce nouvel enseignement de spécialité soit dispensée par des professeurs de SES dans la mesure où cette discipline fait partie des concours de recrutement des professeurs de SES. Les qualifications de ces derniers en science politique sont donc évaluées lors des concours. Par exemple, en 2018, lors des épreuves écrites, les candidats à l'agrégation interne de SES ont notamment été évalués sur un dossier relatif à l'explication du comportement électoral². En 2017, lors des épreuves orales de l'agrégation externe de SES des candidats ont été évalués sur les sujets suivants³ :

- Les transformations contemporaines de la participation politique
- L'engagement politique : déclin ou mutation ?
- Comment expliquer le vote ?
- La crise de la représentation
- Faut-il être compétent pour voter ?
- Démocratie participative, démocratie délibérative
- L'État de droit est-il une garantie démocratique ?
- Le clivage gauche-droite est-il toujours pertinent ?
- Démocratie et groupes d'intérêts

De surcroît la science politique fait partie de l'une des deux options que les candidats à l'agrégation externe de SES doivent choisir⁴.

Les candidats au CAPES externe de SES sont également évalués sur cette discipline. A titre d'exemple, voici quelques sujets de leçons qui ont été soumis aux candidats⁵ :

- À quoi servent les partis politiques ?

¹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf (p19)

² http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_interne/27/0/s2018_agreg_interne_ses_2_887270.pdf

³ http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/08/6/Rj-2017-AgregationexterneSES_801086.pdf (p69)

⁴ Les candidats à l'agrégation externe de SES ont le choix entre deux options dont « Droit public et science politique »

⁵ http://ses.ens-lyon.fr/ses/fichiers/rapport-jury-capes-externe-ses-2014_1439989376208.pdf

http://ses.ens-lyon.fr/ses/fichiers/rapport-jury-capes-externe-ses-2015_1446367026194.pdf

- Comment expliquer l'abstention ?
- Comment un phénomène social devient-il un problème politique ?
- L'électeur est-il rationnel ?
- Les répertoires de l'action politique
- Participation politique et démocratie
- Pourquoi un ordre politique ?
- Qu'est-ce qu'un régime politique démocratique ?
- Société civile et démocratie
- Quels sont les déterminants du vote ?

La Science politique figure dans les programmes de SES

Dès 1982, une option de SES à destination des élèves autres que ceux de la série B est assurée par les professeurs de SES avec une orientation science politique affirmée. La réforme du lycée de 1992 permet de créer une option de spécialité « science politique » en première ES qui est enseignée par les professeurs de SES. La science politique fait actuellement partie des disciplines enseignées par les professeurs de SES dans le cadre de l'enseignement spécifique et de spécialité. Comme le rappelle le préambule des programmes du cycle terminal :

*« L'enseignement des sciences économiques et sociales dans le cycle terminal se fixe trois objectifs essentiels : - permettre aux élèves de s'approprier progressivement les concepts, méthodes et problématiques essentiels de trois sciences sociales (la science économique, la sociologie et la science politique). Il s'agit donc ici de contribuer à la formation intellectuelle des élèves en développant l'apprentissage rigoureux de savoirs disciplinaires qui sont, pour l'essentiel, nouveaux pour eux (...) »*⁶. Dès la première, les élèves de la série ES sont initiés à cette discipline dans le cadre du thème « *Ordre politique et légitimation* ». En terminale, la spécialité « Sciences sociales et politiques » structurée en trois thèmes :

- *Le système politique démocratique*
- *La participation politique*
- *L'ordre politique européen*

permet notamment aux élèves d'approfondir leurs connaissances en science politique.

Depuis 2013, le Ministère de l'éducation nationale a défini des « *compétences communes à tous les professeurs* » dont la première consiste à « *maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique* » et notamment à « *articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur* » ce que ne manquent pas de mettre en œuvre les professeurs de SES avec l'enseignement de science politique.

Ainsi, le CDP-SES considère que les enseignants de SES disposent, de par les concours de recrutement auxquels ils sont soumis, des compétences et de la légitimité institutionnelle pour dispenser la partie « Sciences politiques » du nouvel enseignement de spécialité proposé par Jean Michel Blanquer.

⁶ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=71834